

**Le onze mars deux mille seize, une convocation du conseil municipal pour une séance ordinaire le dix sept mars à dix-neuf heures dans la salle du conseil municipal en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :**

- 1. Installation d'un nouveau conseiller municipal**
- 2. Rapport et débat d'orientations budgétaires 2016 - Budget principal**
- 3. Divers**

L'an deux mille seize le dix sept mars à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni pour une séance ordinaire sous la présidence de Madame Pascale GUIT, Maire.

**Etaient présent(e)s :** Mesdames CAPRINI, CHAUGNE, adjointes,  
Messieurs MARINONI, CAVALLO, DALMASSO, CLERISSI, adjoints,  
Mesdames ODDO, GIUJUZZA-NAVELLO, FERRARO, CREMONI,  
BATAILLE, PHILIPPART RIBAUT, ROCHEREAU, MACCARIO,  
Messieurs DRUSIAN, MORISSON, GANDIN, RABATAN, PAYET,

**Absent(e)s et représenté(e)s :** Madame RICCIARDI représentée par Madame GUIT,  
Monsieur GARCIA représenté par Monsieur DRUSIAN,  
Monsieur BONNET représenté par Monsieur DALMASSO,  
Monsieur GAUBERTI représenté par Madame ROCHEREAU,  
Monsieur BEUVAIN représenté par Madame CREMONI,

**Absent(e)s et excusé(e)s :** Monsieur TRUGLIO, Madame NEBBULA.

**Madame PHILIPPART RIBAUT est élue secrétaire.**

**Madame le Maire** procède à l'appel puis souhaite un prompt rétablissement à Madame RICCIARDI qui a eu un accident pendant ses vacances ainsi qu'à Monsieur GARCIA qui est hospitalisé depuis plusieurs mois.

**Madame le Maire** remercie Madame VAN LOON pour son travail et son dévouement pour la commune durant son mandat de conseillère municipale déléguée.

Le procès verbal de la séance du 21 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.

**Madame le Maire** donne lecture de l'ordre du jour.

**Madame PHILIPPART RIBAUT est élue secrétaire.**

#### **1. Installation d'un nouveau conseiller municipal**

Madame le Maire expose :

Par courrier en date du 25 février 2016 réceptionné en mairie le 25 février 2016, Madame Danièle VAN LOON m'a adressé sa démission de ses fonctions de conseillère municipale à compter du 17 mars 2016.

Conformément à l'article L. 270 du code électoral, le suivant de liste venant immédiatement après le dernier élu est considéré comme élu le jour de la vacance du siège du conseiller municipal.

**Monsieur François PAYET, XXII<sup>ème</sup> candidat de la liste « Gattières à venir » est donc proclamé élu conseiller municipal à compter du 17 mars 2016 et est installé dans ses fonctions de conseiller municipal.**

**Les membres du conseil municipal prennent acte.**

↳ Soit un résultat de clôture cumulé de 3 138 522,13 €

Ce résultat est le fruit de choix budgétaires qui ont permis de dégager des marges de manœuvres qui doivent permettre de contribuer au financement des divers projets d'investissement sur les 3 prochaines années sans recourir massivement à l'emprunt.

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

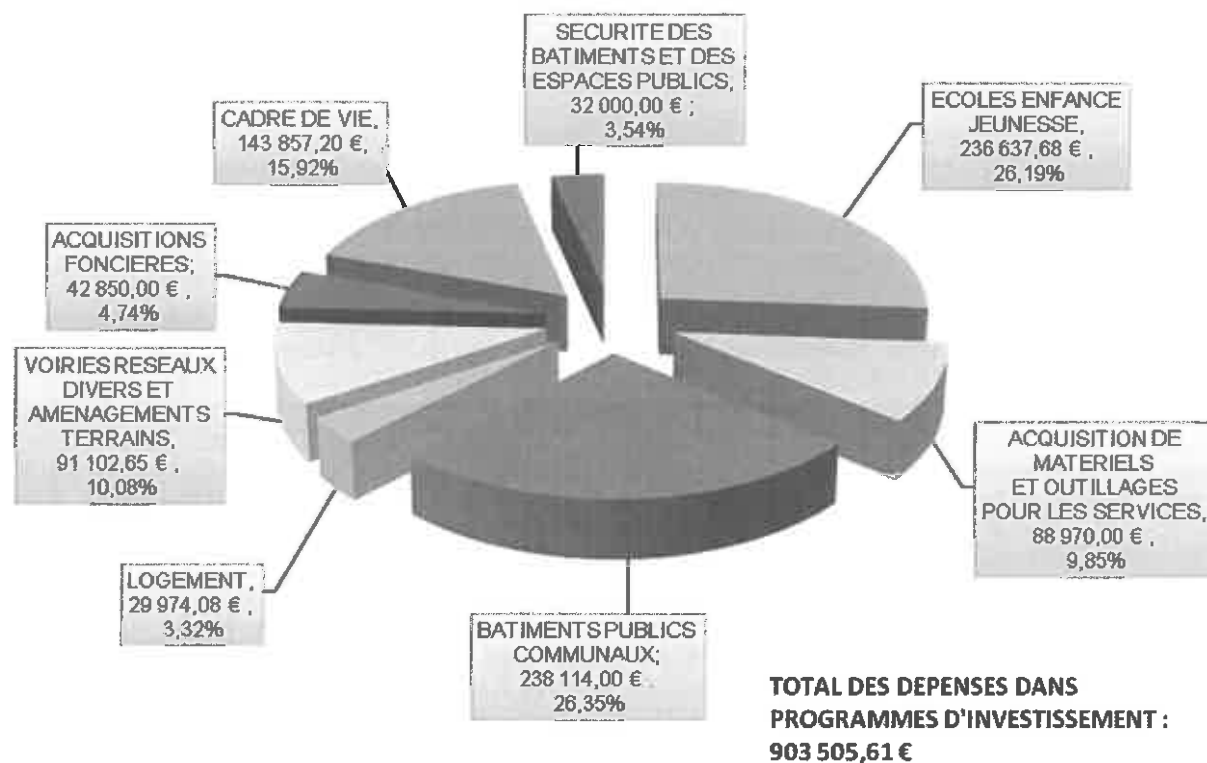
En investissement une enveloppe d'environ 1 745 000 € TTC sera inscrite.

Cette enveloppe comprend notamment 913 000 € d'opérations financières dont 28 500 € de travaux en régie et 137 000 € de capital de la dette, 833 378 € d'opérations d'équipement.

A cette enveloppe s'ajoute le montant des restes à réaliser votés en janvier 2016, qui sont réintégrés dès le budget primitif pour 41 627,61 € en dépenses.

Ce budget d'investissement comporte plusieurs pôles de dépenses :

- 143 857,20 € seront prévus pour des dépenses concernant le cadre de vie,
- 236 637,68 € en direction des 2 groupes scolaires, de la crèche, du CAL et de la garderie municipale,
- 238 114,00 € pour les bâtiments publics,
- 88 970,00 € d'achat de matériel pour les services communaux,
- 91 102,65 € VRD Voirie,
- 29 974,08 € Logements,
- 42 850,00 € Acquisitions foncières,
- 32 000,00 € pour la sécurité des bâtiments et des espaces publics.



En recettes seront inscrites les subventions calculées dont l'attribution est notifiée (60 000 €). S'y ajouteront les recettes propres d'investissement qui sont constituées pour l'essentiel du fond de compensation de la TVA (166 000 €) et de l'autofinancement avec l'amortissement des immobilisations (235 000 €). S'y ajoutera le virement de la section de fonctionnement dont le montant prévisionnel est de 300 000 €.

A ces recettes, s'ajoute le montant des RAR 2015 soit 110 869 €.

Comme dit précédemment, l'affectation du résultat à hauteur de 700 000 € à l'article 1068 permettra d'équilibrer les programmes d'investissement de travaux.

Un emprunt viendra ajuster 1 programme important, à savoir : 212 586,52 € pour financer essentiellement le déplacement des services techniques.

Des subventions ont été demandées sur quelques programmes (Conseil Départemental : aménagement du jardin d'enfants la Bastide pour 9 400 €, office de réchauffage du groupe scolaire Léon Mourraile pour 8 000 €, réhabilitation d'un bâtiment d'habitation en locaux d'administration publique pour 38 000 €, réhabilitation de logements communaux sociaux pour 120 000 €, acquisition parcelle agricole 104 000 € ; FIPD projet d'installation d'une vidéo protection pour 10 900 €) ; dans le cas où celles-ci seraient obtenues ou partiellement obtenues, l'emprunt serait alors réalisé pour partie selon la réalité des financements alloués par les partenaires et les montants des marchés de travaux qui seront notifiés.

En ce qui concerne l'endettement de la Commune, le taux d'endettement (annuité sur Recettes Réelles de Fonctionnement) au 1<sup>er</sup> janvier 2016 calculé sur les Recettes Réelles de Fonctionnement au 31 décembre 2015 est de 3,64 % hors garantie d'emprunts.

Le capital de la dette restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2016 est de 1 138 151,83 € soit 274,48 € par habitant (4154 habitants au 01/01/2015). Pour mémoire, le capital de la dette restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2015 était de 1 271 054 € soit 306 € par habitant (4086 habitants au 01/01/2014) contre 794 € par habitant au niveau national (communes de mêmes strates / référence 2014).

Le profil d'extinction de la dette établi à ce jour nous indique qu'un emprunt s'éteindra en janvier 2017, d'autres emprunts s'éteindront respectivement en 2019, 2020, 2021, 2023, 2026 et 2028. Le dernier s'éteindra en 2035.

La durée résiduelle moyenne de la dette communale est de 9 ans et 5 mois au 31/12/2015. Le taux moyen de notre dette est de 3,782 %.

La structure de la dette se répartie sur 78,52 % d'emprunts à taux fixes et 21,48 % d'emprunts à taux variables, tous indexés sur le livret A.

L'encours est réparti sur 6 organismes :

- CFFL 16,37 %
- CDC 21,48 %
- CRCA 26,18 %
- CRCM 16,47 %
- CECA 3,35 %
- CFF 16,14 %

Le rapport et les débats d'orientations budgétaires 2016 doivent être actés par une délibération spécifique et donner lieu à un vote.

**Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, vote les orientations budgétaires 2016 du budget principal de la commune.**

#### **Divers a) Approbation du projet de création d'une éco-structure**

Monsieur RABATAN expose :

Par courrier reçu en mairie après l'envoi du présent conseil municipal, les services préfectoraux nous informent que l'article 159 de la loi de finances pour 2016 a créé une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et de leurs établissements publics à fiscalité propre (EPCI).

Le plan de financement serait le suivant :

**DEPENSES**

• Désamiantage et démolition du préfabriqué existant	40 000,00 €
• Démolition du hangar	3 000,00 €
• Démolition de l'abri et ouvrages divers	1 500,00 €
• Terrassement	5 000,00 €
• Création d'un bâtiment structure en bois ou autre	106 000,00 €
• Création d'une salle de rangement	30 000,00 €
• Cloisons	5 000,00 €
• Aménagements intérieurs	10 000,00 €
• Electricité	15 000,00 €
• Traitement de la détection incendie	10 000,00 €
• Plomberie	10 000,00 €
• Sanitaires	4 000,00 €
• Menuiseries	15 000,00 €
• Chauffage	15 000,00 €
• Création d'un accès voiture	1 500,00 €
• Mise en place de luminaires	2 500,00 €
• Création d'un escalier	1 500,00 €
• Bassin rétention	2 000,00 €
• Réfection d'enrobé et aménagements	100 000,00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>377 000,00 €</b>

T.V.A. 20 % 75 400,00 €

TOTAL .T.T.C. 452 400,00 €

**RECETTES**

• Préfecture des AM Subvention demandée : 70 % du montant total des travaux H.T.	263 900,00 €
• Conseil départemental Subvention demandée : 10 % du montant subventionnable : 113 100 € (total des travaux HT moins la subvention Préfecture des AM demandée)	11 310,00 €
• Part communale	177 190,00 €
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>452 400,00 €</b>

Le calendrier de réalisation serait le suivant :

Publication du marché de maîtrise d'œuvre :	31 mars 2016
Dépôt du permis de construire :	automne 2016
Marché de travaux :	janvier 2017
Fin des travaux :	1 <sup>er</sup> trimestre 2018

Je vous précise que les membres de la commission travaux ont validé l'étude de faisabilité en date du 26 novembre 2015.

Procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 mars 2016

<p>Madame CHAUGNE Véronique</p> 	<p>Monsieur CLERISSI Jean-Pierre</p> 
<p>Monsieur GARCIA Marc</p> <p>Absent représenté par Monsieur DRUSIAN</p>	<p>Monsieur DRUSIAN Jean-Claude</p> 
<p>Monsieur BONNET Michel</p> <p>Absent représenté par M DALMASSO</p>	<p>Madame ODDO Yvonne</p> 
<p>Madame GIUJUZZA NAVELLO Anne</p> 	<p>Madame FERRARO Maria-Fernanda</p> 
<p>Monsieur MORISSON Frédéric</p> 	<p>Madame CREMONI Nelly</p>
<p>Monsieur GANDIN Philippe</p> 	<p>Madame BATAILLE Nadège</p>
<p>Monsieur PHILIPPART RIBAUT Julie</p> 	<p>Monsieur RABATAN Philippe</p> 
<p>Monsieur PAYET François</p> 	<p>Monsieur TRUGLIO Jean-Michel</p> <p>Absent</p>
<p>Monsieur GAUBERTI Jean-Luc</p> <p>Absent représenté par Madame ROCHEREAU</p> 	<p>Madame ROCHEREAU Barbara</p> 